

Quelques impacts de la réforme de l'orthographe sur l'enseignement et sur l'apprentissage

Gérard-Raymond Roy

Numéro 81, hiver 1991

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/44853ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Roy, G.-R. (1991). Quelques impacts de la réforme de l'orthographe sur l'enseignement et sur l'apprentissage. *Québec français*, (81), 28-31.

Quelques impacts de la réforme de l'orthographe sur l'enseignement et sur l'apprentissage

Gérard-Raymond ROY

Dans son rapport, le groupe de travail sur *Les rectifications de l'orthographe* indique que ses propositions «trouveront à s'appliquer au premier chef dans trois domaines précis : la création de mots nouveaux, en particulier dans les domaines scientifiques et techniques, la confection des dictionnaires, et l'enseignement» (p. 4). L'emploi du futur s'avère ici d'une importance certaine : la réforme projetée vise davantage à faciliter aux futurs usagers l'appropriation du français écrit qu'à refaire l'histoire. Oublions le fait que le but didactique de l'opération n'arrive qu'en dernier lieu, ce qui peut être le fruit d'une gradation ascendante, et examinons certains impacts qu'aura, sur les élèves et sur les enseignants, l'application des rectifications en classe de français.

Tous, enseignantes et enseignants, élèves, parents, applaudissent déjà ! Finis les maux de tête ! On va maintenant comprendre ce qu'on enseigne et fait apprendre... Mais pas si vite ! Les rectifications de l'orthographe ne portent que sur cinq types d'éléments, dont trois ont trait à l'orthographe lexicale et deux, à l'orthographe grammaticale : il s'agit de l'usage «du trait d'union», «du tréma et des accents», de l'écriture de «diverses anomalies», «du pluriel des mots composés», de l'accord du «participe passé des verbes pronominaux». Quelles seront pour les élèves du primaire et du secondaire les répercussions de ces rectifications de l'orthographe ?

1. Rectifications relatives à l'orthographe lexicale

La majorité des rectifications concerne à proprement parler l'orthographe lexicale, c'est-à-dire la partie stable des mots; il s'agit du trait d'union, du tréma et des accents, et de la plupart des anomalies. Ces trois points constituent à eux seuls 80 pour cent des pages explicatives et la totalité, ou presque, des annexes.

1.1 Le cas du trait d'union

Premièrement. — Les rectifications proposées par le Conseil vont permettre de réduire le temps consacré à la maîtrise orthographique du système de numération. En effet, en recommandant de relier les éléments d'un nombre complexe, qu'il soit inférieur ou supérieur à cent, qu'il prenne déjà ou non la conjonction «et» : *deux-cent-quarante-huit - mille-quatre-cent-soixante-et-onze*, on régularise et simplifie le système; partant, on facilite l'apprentissage. Notons à ce sujet que le Conseil a laissé passer une belle occasion de rendre invariables en toute circonstance les numéraux «vingt» et «cent» et de les aligner sur les autres numéraux qui, sauf le numéral «un», sont pluriels de sens et invariables de forme.

Deuxièmement. — Autre régularisation fort appréciable sur le plan didactique. Dans les composés avec «contre» (liste 2a), «entre» (liste 2b), «extra», «intra», «infra», «ultra» et «supra» (liste 3) de même que dans les composés sur des thèmes savants et ceux d'origine latine ou étrangère (liste 4), le trait d'union, ou l'apostrophe, cède le pas à la soudure lexicale; cette dernière est accompagnée, s'il y a lieu, de l'effacement d'un «e» muet : - *contrebasse, entrechat, extrafin, ultrason, supranational, infrarouge, ... - con-tramiral, contrindication, entrouvrir, contrordre, ... - aéroclub, téléenseignement, servofrein, microéconomie, socioaffectif, ... - cowboy, hotdog, weekend, chochow; statuquo, vadémécum, ...*

Il faut par contre déplorer le maintien d'exceptions telles «extra-utérin», «intra-utérin», «gréco-romain», «anglo-danois», etc. qui perpétuent la présence de deux systèmes parallèles. Dans le premier cas, il serait facile, pour rester conforme au système et éviter de mettre en présence deux voyelles qui risquent de susciter une prononciation défectueuse, d'utiliser le tréma sur l'«u» :

«extraütérin» et «intraütérin» (voir 1.2). Dans le second cas, le trait d'union, dit-on, «sert à marquer une relation entre deux noms propres ou géographiques»; il y a fort à parier que cela s'avérerait tout autant si ces mots étaient écrits sans trait d'union. Ce dernier type d'exceptions forcera le scripteur à écrire désormais ainsi la phrase suivante : *Ces enfants néoquébécois sont-ils italo-québécois ou franco-québécois?*

Par ailleurs, pour les termes de la liste 4, il paraît contradictoire que «chowchow», qu'on prononce [ÚuÚu] et dont l'orthographe recommandée, «chochow», s'éloigne déjà de cette prononciation, soit amputé et du «w» et du trait d'union alors que «cowboy» conservera le «w» d'origine. En la circonstance, un rien suffirait à rendre beaucoup plus abordable la maîtrise orthographique de ces mots. En ce sens, le maintien d'exceptions ou le fait de ne pas régulariser de façon similaire des cas semblables, n'apportent pas à l'apprentissage les simplifications attendues, car l'élève devra encore s'interroger sur l'à-propos d'utiliser ou non un trait d'union, sur la non-correspondance «son/graphie» même dans les mots qui ont fait l'objet de rectification.

Troisièmement. — La partie des rectifications qui paraît le moins compréhensible concerne ce que le document du Conseil appelle la soudure de mots formés à partir de formes verbales (liste 1) et la soudure de mots formés d'éléments nominaux (liste 5). Il est à prévoir que ces rectifications, qui correspondent davantage à de simples modifications, n'auront guère d'impact sur le plan didactique. En effet, la soudure de mots formés à partir d'une forme verbale est affectée d'une restriction lourde de conséquences : ne font partie de la liste 1 que «des noms fortement ancrés dans l'usage» et n'appartiennent à la liste 5 que «des mots composés d'éléments nominaux et adjectivaux, souvent peu analysables aujourd'hui». Pour

reprenant l'expression de Georges Dumézil, il s'agit là d'un double appel au « poids monstrueux du passé »; ces explications relèvent des spécialistes de la langue, non des élèves des ordres primaire et secondaire. Cela s'avère d'autant plus qu'à cette perspective historique s'ajoute dans la plupart des cas une interprétation relative au niveau métaphorique du mot composé : « on pourra utiliser le trait d'union lorsque le nom composé est employé métaphoriquement ». Dans de telles conditions, les champs principaux du recours et du non-recours au trait d'union demeureront en friche; seule l'utilisation du dictionnaire permettra aux élèves et aux enseignants de s'en tirer honorablement, car conti-nueront de se côtoyer des (listes de) mots composés avec trait d'union et sans trait d'union dont voici quelques exemples :

- un tirebouchon (1718), - un tire-fesse (1960),
- un tirefond (1549), - un tire-lait (1924),
- un coupecoupe (XX^e), - un coupe-gorge (XVI^e),
- un portecle (1581), - un porte-aiguille (1827),
- un portemonnaie (1856), - un porte-avion (XX^e),
- une chauvesouris (XII^e), - un rouge-gorge (XV^e).

En réalité, quand il s'est agi de trouver une solution à la présence ou à l'absence d'un trait d'union pour ces types de mots composés, la réflexion semble avoir dévié sur le problème orthographique que représente le « pluriel des mots composés », problème sur lequel nous reviendrons dans la deuxième partie, de sorte que les rectifications de l'orthographe n'apporteront à ce sujet que bien peu de changements.

En un mot, des simplifications bienvenues et aidantes en ce qui a trait à l'écriture des numéraux, à celle des mots qui compo-

sent des éléments servant de préfixes; mais aussi, dans certains cas, la persistance d'exceptions ou celle d'un double système qui font que cette réforme aura un impact limité dans ce domaine précis de l'apprentissage.

1.2 Le tréma et les accents

— Le tréma

Comme le rappelle le *Rapport du Groupe de travail sur les rectifications de l'orthographe*, « le tréma, qui interdit qu'on prononce deux lettres en un seul son » : camaïeu, caïd, laïque, Noël, Israël, Saül, crapaüter, capharnaüm, etc., « surmonte une voyelle prononcée ». Il faut donc applaudir à la rectification de l'orthographe qui place sur l'*u* prononcé l'emploi du tréma pour les mots *aigüe, ambigüe, exigüe, contigüe, cigüe*, qu'il fallait différencier à l'écrit de mots comme *langue, longue, tangué, ligue, etc.*, et qui place également le tréma sur l'*u* pour les autres mots de la même famille, tels *ambigüité, exigüité, contigüité*. Cette rectification ne résout toutefois qu'en partie les difficultés d'apprentissage reliés à l'utilisation du tréma.

Premièrement, pour les mots rectifiés, le tréma sera placé sur la première voyelle prononcée dans les mots *ambigüité, exigüité* et *contigüité*, première voyelle prononcée qui correspond à la seule voyelle prononcée pour *aigüe, ambigüe, exigüe, contigüe*. Cela n'est qu'en partie conforme à l'emploi du tréma, car habituellement, le tréma sur-monte la seconde voyelle prononcée : *héroïque, haïtten, hébraïque, etc.*

Deuxièmement, comme cette rectification se limite aux cas précités, elle laisse sur le chantier des spécialistes d'autres rectifications qui, comme les précédentes, posent des problèmes de décodage. En effet, si le tréma indique qu'il faut prononcer l'*u* des mots *ambigüité, exigüité* et *contigüité*, ne

faudrait-il pas qu'il serve aux mêmes fins pour *linguiste, linguistique, ...* qui appellent aussi à une double prononciation [leguist] / [legist] et qu'il faudrait bien distinguer à l'écrit de *droguiste* [drogist], par exemple.

Troisièmement, pour indiquer que deux lettres-voyelles consécutives doivent toutes deux être prononcées, le tréma demeure en concurrence avec d'autres procédés graphiques : l'absence de marque graphique (*ouï, réjouï, enfouï* par rapport à *inouï, ouïe* pour lesquels l'usage ancien est maintenu), l'emploi de la lettre *b* (*cabier, crapabuter, etc.*) et le recours au trait d'union. C'est sans doute ici que le bât blesse, car même si le rapport affirme que « les modifications proposées sont cohérentes entre elles », l'application de la règle du tréma, qui sert à « éviter de mettre en présence deux voyelles (ou deux consonnes) qui risquent de susciter des prononciations défectueuses » éliminerait les exceptions pour les mots composés sur des thèmes savants (liste 7). En respectant la règle de la soudure des composés savants et celle du tréma, on pourrait écrire *intraütérin, microïnformatique, suprainverseur, etc.* comme on le fait pour *coït, égoïne, égoïste, coïnculpé, etc.* Hélas, les rectifications accordent la prépondérance au trait d'union sur le tréma et maintiennent une série d'exceptions. En un mot, pour l'emploi du tréma, les modifications s'avèrent mineures, selon l'expression du rapport, et les répercussions sur l'enseignement le seront aussi.

— Le cas de l'accent grave

Sur le plan de l'apprentissage, le fait que les rectifications alignent l'orthographe sur la prononciation, particulièrement en ce qui a trait à l'emploi de l'accent grave au lieu de l'absence d'accent pour tous les mots des listes 10, 11 et 12 n'entraînera pas l'adhésion de toute la francophonie, car la prononciation n'évolue pas nécessairement dans le

même sens d'une région à l'autre. Un exemple, celui de *reviser* que les dictionnaires de 1930 notaient sans accent, pour lequel ceux de 1960 notaient *reviser/réviser* et pour lequel on ne note plus aujourd'hui que *réviser*. Ce mot continue d'être prononcé et écrit sans accent (*reviser*) par plusieurs francophones, dont plusieurs Québécois.

Par contre, pour les verbes en *-eler* et *-eter*, les propositions du Groupe de travail, qui maintiennent comme exceptions les verbes *appeler* et *jeter* de même que leurs dérivés, annulent de ce fait une bonne partie du bénéfice escompté pour l'apprentissage qui s'envole ainsi en espoir de simplification ultérieure, car même après l'adoption des rectifications, il faudra écrire *je pèle* et *j'épelle*, comme *j'aperçois* et *j'apprends*. Il s'agit là du maintien d'exceptions auxquelles on ne peut guère appliquer le principe que «les modifications proposées sont cohérentes entre elles» d'autant plus que le verbe *interpeller* sera aligné sur *appeler* alors que le verbe *quereller* restera le seul à conserver le double «l» tout au long de sa conjugaison.

— Le cas de l'accent circonflexe

Les rectifications projetées s'avèrent ici doublement «exceptionnelles». En abolissant totalement ou presque l'emploi du circonflexe sur les voyelles «i» et «u», elles contribueront à faciliter la maîtrise du français écrit. Finis les procédés mnémo-techniques tels «le chapeau de la *ctme* est tombé sur l'*abîme*», «Pas de *maître* sans chapeau, ni de *boîte* sans couvercle»; aux oubliettes, les exercices visant à faire apparier des mots portant le circonflexe avec des mots comportant un «s»: épître/épistolaire, île/insulaire, huitre/ostréicole, goût/gustatif, ...; finies les difficultés relatives à la conjugaison des verbes en *-aitre*; enfin permis d'écrire «s'il vous plaît» sans oublier l'accent... Autant de temps d'économisé pour faire autre chose de plus utile!

Mais en perpétuant l'usage du circonflexe sur les autres voyelles et dans certains cas particuliers, les rectifications maintiennent comme objet d'apprentissage l'essentiel de ce qui existe présentement à cet égard pour la maîtrise de l'orthographe d'usage. Encore nécessaire l'appariement de mots portant le circonflexe à des mots comportant un «s» (forêt/forestier, bâton/bastonnade, etc.); toujours pertinent de connaître certaines bizarreries orthographiques (bâiller de sommeil/bayer aux corneilles), d'apprendre des familles irrégulières (grâce/gracieux, côte/coteau, etc.) dont celles de *mûr* et *sûr*, car désormais, pour ces deux cas, «l'exception ne concernera pas les composés et dérivés»: il faudra écrire «Voici une pomme *mûre*

(avec accent) dont le *murissement* (sans accent) a été bref.» ou «Es-tu *sûr* (avec accent) que Lise va à la *Sûreté* (sans accent) du Québec?». En bref, s'il y a lieu d'accueillir les rectifications avec intérêt, il n'en demeure pas moins qu'elles laissent place à de futures rectifications, dont celle de l'emploi des accents comme signes diacritiques en français contemporain.

1.3 Les anomalies

S'il est un champ de l'orthographe d'usage pour lequel il importait de faciliter l'apprentissage en apportant des rectifications à l'orthographe, c'est bien celui des chinoïseries ou bizarreries qui perdurent en français écrit. Les propositions de rectifications (listes 15 et 16) touchent des séries lexicales irrégulières, l'usage de certaines géminées, la présence de lettres muettes, les finales de mots, etc. Quel en sera l'impact sur l'enseignement?

La liste 15 présente vingt-huit mots qui seront régularisés en tenant compte de principes divers. En s'appuyant, par exemple sur la fréquence d'emploi, le Groupe de travail propose d'intégrer désormais plusieurs mots qui comportent une lettre-consonne simple aux autres mots de leur série lexicale portant une lettre-consonne double *charriot* prendra deux «r» comme *charrette*, *charrier*...; *boursouffler* et *persiffler* de même que leurs composés respectifs auront deux «f» comme *souffler* et *siffler*; *combattif* et *combattivité*, deux «t» comme *battre*; etc. Cela constitue un bon point de départ.

Par contre, l'alignement du mot *imbécillité* sur *imbécile* (un seul «l» dans les deux cas) laisse de côté la série de *tranquille*, *tranquillité*, *tranquilliser* qui, bien qu'elle soit régulière en elle-même (toujours deux «l»), pose aux élèves des problèmes orthographiques similaires à la première: plusieurs élèves écrivent *tranquillité* avec un seul «l». De même en alignant *chaussetrappe* (deux «p») sur les mots *trappe*, *trapper* et *trappeur*, on ne simplifie pas grand-chose, car vis-à-vis de ce mot rarement utilisé, on laisse non rectifiés (avec un seul «p») — du moins le document ne l'indique pas — plusieurs termes de cette même série, à savoir *attraper*, *attrape*, *attrape-nigaud*, *attrapage*, *ratrapper*, *ratrapage*, etc.

Par ailleurs, s'il s'avérera pertinent pour l'enseignement que la finale de *levreau* soit alignée sur celle de *chevreau*, *agneau*, *veau* ou *souriceau*, il l'aurait été tout autant d'aligner *artichaut* sur *gruau*, n'eût été la présence du mot *artichautière*. Soulignons en outre la portée limitée des rectifications qui laissent de côté, semble-t-il, d'autres séries irrégulières dont celles de *courrier* (deux «r»)/*courir* (un «r»); *baril* / *barrique*; *barre*, *barrage*, *barrer*, *barreau* / *bariolé*, *bariolage*, *barioler*; etc. Cela n'empêchera pas non plus la présence d'homophones

hétérographes: une couche *mollette* / une clé à *molette*; un *raz-de-marée* et un *rat* des champs; etc.

Quant aux rectifications portant sur d'autres anomalies et qui font l'objet de la liste 16, elles paraissent judicieuses mais de portée variable en ce qui a trait à l'enseignement au primaire et au secondaire. Parmi les modifications apportées aux mots de ces diverses sous-listes, dont certains ont une fréquence relativement élevée, certaines seront utiles dès le primaire et le secondaire; nous pensons entre autres aux mots *interpeler*, *lumetier*, *quincailler*, *médailleur*, *greloter*, *cacbotier*, *corole*, *assoir/rassoir/sursoir*.

D'autres rectifications adviennent pratiquement trop tard — en particulier celle qui concerne le masculin du participe passé des verbes *absoudre* et *dissoudre* pour lesquels on recommande d'écrire désormais *absout* et *dissout* — car les mots qu'elles affectent tombent présentement en désuétude. En effet, *pardonner* remplace *absoudre* et *fondre*, *dissoudre*, tout comme *solutionner* est en passe de reléguer *résoudre* aux oubliettes.

Par ailleurs, il est dommage que pour le cas de «la graphie anglaise du suffixe nominal *-er*», les rectifications consacrent ou maintiennent un double système, à savoir *-eur* quand il existe un verbe à côté du nom (kidnappeur/kidnapper) et *-er* quand il n'y a pas de verbe (*leader*). Selon nous, l'intégration de la finale de tous ces emprunts à la graphie française *-eur* contribuerait non seulement à faciliter l'apprentissage de l'orthographe de ces mots, mais elle favoriserait simultanément l'insertion de ces mots en français. Ainsi, si le mot *leader*, qui n'a pas de correspondant verbal en français, pouvait être écrit *leadeur* ou *lideur* (peut-être dans deux siècles), il deviendrait tout à fait naturel de l'assimiler à la langue française en lui donnant le féminin *leadeuse* ou *lideuse*, comme on le fait déjà, au Québec du moins, avec *intervieweur/intervieweuse*.

Enfin, pour les rectifications relatives aux terminaisons en *-otter* ou *-oter* de même que pour les dérivés des noms en *-an* et *-on*, il faut déjà prévoir un impact plutôt faible sur l'apprentissage; cela provient du maintien parallèle de l'emploi de la lettre-consonne simple («t» ou «n») et de la géminée («tt» ou «nn»). Dans le cas des dérivés des noms en *-an* et *-on*, les rectifications, qui ne proposent rien pour réduire les incohérences actuelles, demeurent également fort timorées en ce qui concerne l'avenir pour lequel elles n'émettent qu'une préférence: «dans l'écriture des mots nouveaux, le «n» simple sera

préférés dans tous les cas. En ce qui a trait aux terminaisons en *-otter* ou *-oter*, on trouve encore de quoi «faire une excellente *gibelotte* avec des *échalotes*, des *carottes* et quelques *pleurotes*».

En un mot, les modifications relatives aux anomalies de l'orthographe correspondant à de petites rectifications faites à la pièce. Analysées une à une ou dans des ensembles lexicaux restreints, elles forment ce que nous pourrions appeler une série de simplifications minimales pertinentes de l'orthographe d'usage; mais il semble difficile de les considérer globalement et de les analyser comme une réponse suffisant aux besoins de rectifications de l'orthographe lexicale française.

2. Rectifications relatives à l'orthographe grammaticale

À proprement parler, le *Rapport du Groupe de travail sur les rectifications de l'orthographe* ne traite de cet aspect de l'orthographe que pour le pluriel des mots composés et des mots empruntés de même que pour le participe passé des verbes pronominaux. On décèle d'entrée de jeu que la réforme reste à venir et que les propositions actuelles ne concernent que trois «petits» aspects des relations grammaticales.

2.1 Le pluriel des mots composés

Le document du Groupe de travail rappelle d'abord que «les hésitations concernant le pluriel des mots composés à l'aide du trait d'union sont nombreuses, problème qui ne se pose pas quand les termes sont soudés» et que les grammairiens ne s'entendent guère quant au pluriel des mots composés comportant un trait d'union.

Pour résoudre une partie des difficultés d'ordre orthographique reliées à ce dernier point (mots composés comportant un trait d'union), le Groupe de travail a tranché en faveur de la forme, c'est-à-dire en faveur de ce qui constitue l'élément le plus facilement repérable par l'élève, pour les mots composés d'un verbe et d'un nom : - *un brise-glace/des brise-glaces* - *un ramasse-miettes/des ramasse-miettes*.

C'est le seul cas de pluriel des mots composés que le document fait vraiment ressortir. Mais quelles sont les répercussions des assertions précédentes sur le pluriel des mots composés comportant une soudure? Voici quelques exemples pour lesquels apparaissent entre parenthèses nos propres hésitations.

- des porteclés - des mêletouts/
mêletous (?) - des jeanfoutres (?)
- des sagefemmes - des croque-
monsieurs (?) - des aprioris
- des bassecours - des bainmaries
- des chauvesouris

Faut-il déduire que ces rectifications n'altéreront en rien les autres règles relatives au pluriel des mots composés et qu'il faudra continuer d'écrire ainsi les mots suivants?

- un timbre-poste/des timbres-poste
- un rouge-gorge/des rouges-gor-
ges(?)
- un maître-à-penser/des maîtres-à-
penser

Qu'advient-il des mots composés par soudure et qui, comme les suivants — en particulier les deux premiers, car les autres présentent une variation orale —, portent une variation de nombre à chaque élément?

- un gentilhomme/des
gentilshommes - un bonhomme/
des bonshommes
- monsieur/messieurs - mademoi-
selle/mesdemoiselles
- madame/mesdames - monsei-
gneur/messeigneurs

Comme le document du Groupe de travail reste coi à leur sujet, il faut attendre la publication de documents complémentaires. Soulignons encore ici la présence d'exceptions telles des *prie-Dieu* et des *trompe-l'oeil* dans lesquels la victoire du pluriel sur la forme du singulier n'a pu avoir lieu.

2.2 Le pluriel des mots étrangers

Les rectifications visent à faciliter au maximum l'intégration des mots composés à l'orthographe française : on en indiquera le pluriel par l'ajout d'un «s» non prononcé.

- des médias - des spaghettis - des
sopranos - des hotdogs

Nous saluons avec plaisir l'avènement de cette règle unique.

2.3 Le participe passé des verbes pronominaux

Pas de simplification substantielle à ce chapitre particulièrement difficile du français écrit. Après un bref historique, le document rappelle les principaux problèmes relatifs à l'accord des participes passés des verbes pronominaux. Comme il mentionne que «la mise au point de propositions sur ce point demanderait quelques mois de plus» et qu'«il est impossible de modifier la règle dans les participes de verbes pronominaux sans modifier aussi les règles concernant les verbes non pronominaux», on se serait attendu au maintien du statu quo. C'est donc contre toute attente qu'on assiste ici à l'alignement

de «laisser suivi d'un infinitif sur *faire*, qui reste invariable dans ce cas (avec l'auxiliaire *avoir* comme à la forme pronominale». Ainsi, en attendant une proposition susceptible d'être acceptée de tous, qui pourrait se rapprocher par exemple de celle que nous avons émise dès 1977 dans *Contribution à l'analyse du syntagme verbal*, l'accord des verbes pronominaux comportera une exception de plus; pour le reste, tout demeure inchangé. Après l'adoption du Rapport du Groupe de travail, il faudra donc écrire :

- Elle s'est laissé séduire par le voisin.
- Elle s'est vu séduire par le voisin.
- Elle s'est laissé séduire le voisin.
- Elle s'est vue séduire le voisin.
- Elle s'est laissé mourir.
- Elle s'est vue mourir.
- Elle les a laissé partir.
- Elle les a vus partir.
- Ces souris, on les a laissé manger
par le chat.
- Ces souris, on les a vus manger par
le chat.(?)
- Ces souris, on les a laissé manger
du grain.
- Ces souris, on les a vus manger du
grain.

En réalité la proposition relative à l'effet que *laisser* reste invariable ne réduit guère les efforts que chacun devra consacrer à l'apprentissage de l'accord du participe passé des verbes pronominaux; elle ne fera même, selon nous, qu'ajouter aux difficultés de comprendre l'accord de cette catégorie de participes. Sur ce point précis que «le Ministre avait proposé à la réflexion du Conseil supérieur», il aurait sans doute été préférable de surseoir à toute recommandation et d'accélérer, selon les propos mêmes du Groupe de travail, la préparation d'une proposition globale ●